

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 23 mai, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. EJNER Pascal et M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : M. SAUVAGNAC Bernard

Affiché le : 27/05/2020

**2. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DU (DES)
CONSEILLER(S) DELEGUE(S)**

En application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des collectivités
territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de décider de fixer les indemnités de fonction
du maire et des adjoints de la façon suivante à compter du 24 mai 2020 :

- M. Philippe JANICOT, Maire : soit 51,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- L'enveloppe d'indemnités d'adjoints est fixée, soit 19.8 % de l'indice brut terminal de la
fonction publique
- Elle sera répartie de la façon suivante :

1 ^{er} adjoint :	16.2 %
2 ^{ème} adjoint :	18.5 %
3 ^{ème} adjoint :	13.8 %
4 ^{ème} adjoint :	13.8 %
5 ^{ème} adjoint :	13.8 %
Conseiller municipal délégué :	9 %

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT


